

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 À 16:30 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
JACQUES BLANCHARD MAIRE SUPPLÉANT

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

VICKY BOMBARDIER siège 2 DANY ST-AMANT siège 5
JULIEN BUSSIÈRES siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale

ABSENTS :

PIERRE TÉTRAULT siège 3 JIMMY ROYER siège 4

ORDRE DU JOUR

- 1. EMPRUNT PAR BILLET 1 529 600 \$ - BILLET DATÉ DU 28 NOVEMBRE 2017
ACCEPTATION DE L'OFFRE DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE**
2. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 529 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 NOVEMBRE 2017
3. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

307-17-11-20

EMPRUNT PAR BILLET 1 529 600 \$ - BILLET DATÉ DU 28 NOVEMBRE 2017 ACCEPTATION DE L'OFFRE DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Date d'ouverture :	20 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7900 %
Montant :	1 529 600 \$	Date d'émission :	28 novembre 2017

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 novembre 2017, au montant de 1 529 600 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (LRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

69 400 \$	2,79000 %	2018
71 500 \$	2,79000 %	2019
73 900 \$	2,79000 %	2020
76 300 \$	2,79000 %	2021
1 238 500 \$	2,79000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,79000 %

2 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

69 400 \$	2,82000 %	2018
71 500 \$	2,82000 %	2019
73 900 \$	2,82000 %	2020
76 300 \$	2,82000 %	2021
1 238 500 \$	2,82000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,82000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

69 400 \$	2,00000 %	2018
71 500 \$	2,05000 %	2019
73 900 \$	2,20000 %	2020
76 300 \$	2,35000 %	2021
1 238 500 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,77500

Coût réel : 2,84871 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 28 novembre 2017 au montant de 1 529 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 501, 509, 518 et 558. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

308-17-11-20

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 529 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Valcourt souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 529 600 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
501	14 800 \$
509	150 300 \$
518	641 800 \$
558	478 700 \$
558	244 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (LRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 501, 509, 518 et 558, la Ville de Valcourt souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	69 400 \$	
2019.	71 500 \$	
2020.	73 900 \$	
2021.	76 300 \$	
2022.	78 700 \$	(à payer en 2022)
2022.	1 159 800 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 501, 509, 518 et 558 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

309-17-11-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Initiales du Maire
204
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée;

La séance est levée à 16 :43 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Karine Boucher, directrice générale